

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision:
09.04.2026**ARNOLD WINTER-OIL SAE 5W-30****N° de l'article: 6012-X1-0040**

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

ARNOLD WINTER-OIL SAE 5W-30

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/de la préparation**

Huile à moteurs

1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Société: Stanley Black & Decker Outdoor GmbH

Rue: Wiesenstraße 9

Lieu: D-66129 Saarbrücken

Téléphone: +49 (0) 6805 / 79-0

E-mail: info@arnoldproducts.eu

Interlocuteur: Produktmanagement ARNOLD

E-mail: info@arnoldproducts.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence:Centre Suisse d'Information Toxicologique (Zurich): 145 (national) +41 44 251 51
51 (international)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou de la préparation****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Cette préparation n'est pas classée comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mentions de danger**

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Préparations****Caractérisation chimique**

Préparation contenant de l'huile minérale. Huile minérale avec extrait DMSO < 3% selon IP 346 .

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision:
09.04.2026

ARNOLD WINTER-OIL SAE 5W-30
N° de l'article: 6012-X1-0040

Page 2 de 10

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
64742-54-7	distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités			25 - < 100 %
	265-157-1	649-467-00-8	01-2119484627-25	
	Asp. Tox. 1; H304			
64742-55-8	distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités			2,5 - < 5 %
	265-158-7	649-468-00-3	01-2119487077-29	
	Asp. Tox. 1; H304			
68784-26-9	phénol, dodécyl-, sulfuré, carbonates, sels de calcium, surbasé			1 - < 2,5 %
	701-251-5		01-2119524004-56	
	Aquatic Chronic 4; H413			
36878-20-3	produits de réaction de la diphenylamine avec le nonène, ramifié			0,3 - < 1 %
	701-385-4		01-2119488911-28	
	Repr. 2; H361f			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
64742-54-7	265-157-1	distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	25 - < 100 %
		dermique: DL50 = > 5000,0 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000,0 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO2).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision:
09.04.2026**ARNOLD WINTER-OIL SAE 5W-30****N° de l'article: 6012-X1-0040**

Page 3 de 10

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparationProduits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂). Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Mesures de protection: voir rubrique 7 + 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Mesures de protection: voir rubrique 7 + 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Veiller à un apport d'air frais. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conditions à éviter: génération/formation d'aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Protéger contre: Gel. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Classes d'entreposage: 10 (Liquides combustibles)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision:
09.04.2026

ARNOLD WINTER-OIL SAE 5W-30
N° de l'article: 6012-X1-0040

Page 4 de 10

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-54-7	distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,2 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	5,4
64742-55-8	distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,97 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,73 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,19 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	5,58 mg/m³
68784-26-9	phénol, dodécyl-, sulfuré, carbonates, sels de calcium, surbasé		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	3,5 mg/m³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	133,6 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	80 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,87 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, aigu	par inhalation	systémique	0,067 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, aigu	dermique	systémique	40 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,25 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, aigu	par voie orale	systémique	50 mg/kg p.c./jour
36878-20-3	produits de réaction de la diphenylamine avec le nonène, ramifié		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,62 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	4,37 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,31 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,31 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,09 mg/m³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision:
09.04.2026

ARNOLD WINTER-OIL SAE 5W-30
N° de l'article: 6012-X1-0040

Page 5 de 10

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
64742-54-7	distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	
Intoxication secondaire		9,33 mg/kg
64742-55-8	distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	
Intoxication secondaire		9,33 mg/kg
68784-26-9	phénol, dodécyl-, sulfuré, carbonates, sels de calcium, surbasé	
Eau douce		0,5 mg/l
Sédiment d'eau douce		43500 mg/kg
Sédiment marin		3480 mg/kg
Intoxication secondaire		13,333 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		8850 mg/kg
36878-20-3	produits de réaction de la diphénylamine avec le nonène, ramifié	
Eau douce		0,412 mg/l
Eau de mer		0,0412 mg/l
Sédiment d'eau douce		1 mg/kg
Sédiment marin		0,1 mg/kg

Conseils supplémentaires

- a sans limitation
- b Fin de l'exposition voire fin du processus
- c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées
- d avant la couche suivante

Y: Il n'y a aucun risque de lésion du fœtus lors du respect de la valeur limite sur le lieu de travail (AGW) et de la valeur de limite biologique

Z: On ne peut pas aussi exclure un risque de lésion du fœtus lors du respect de la valeur limite sur le lieu de travail (AGW) et de la valeur de limite biologique

sang (B)

Urine (U)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (EN ISO 16321).

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Modèles de gants recommandés: EN ISO 374. Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Temps de pénétration > 480 min (Epaisseur du matériau des gants: 0.4 mm). Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection de la peau

Vêtement de protection.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. En cas de formation de vapeurs d'aérosol ou de légère brume, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome approprié. Appareil de protection respiratoire approprié:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision:
09.04.2026

ARNOLD WINTER-OIL SAE 5W-30
N° de l'article: 6012-X1-0040

Page 6 de 10

Demi-masque filtrant (NF EN 149), p. ex. FFA P / FFP3.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	marron	
Odeur:	caractéristique	
		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé	
Inflammabilité:	Non inflammable.	
Limite inférieure d'explosivité:	0,6 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	6,5 vol. %	
Point d'éclair:	>= 200 °C	EN ISO 2592
Température d'auto-inflammation:	non déterminé	
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur:	non applicable	
Viscosité cinématique:	60,5 mm²/s	ASTM D 7042
(à 40 °C)		
Hydrosolubilité:	insoluble	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Pression de vapeur:	< 0,1 hPa	
(à 20 °C)		
Densité (à 15 °C):	0,85 g/cm³	DIN EN ISO 12185
Densité de vapeur relative:	non déterminé	
Caractéristiques des particules:	non applicable	

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Point d'écoulement:	<= -27 °C	ASTM D 7346
Viscosité dynamique:	non déterminé	
Durée d'écoulement:	non déterminé	

Information supplémentaire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision:
09.04.2026

ARNOLD WINTER-OIL SAE 5W-30
N° de l'article: 6012-X1-0040

Page 7 de 10

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-54-7	distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités				
	orale	DL50 > 5000,0 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 5000,0 mg/kg	Lapin		

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers
Autres informations

En respectant les règles générales de la protection du travail et de l'hygiène industrielle, il n'y a pas de risques de santé pour le personnel traitant ce produit.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
36878-20-3	produits de réaction de la diphenylamine avec le nonène, ramifié			
	OCDE 301B	1 %	28	ECHA
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision:
09.04.2026

ARNOLD WINTER-OIL SAE 5W-30
N° de l'article: 6012-X1-0040

Page 8 de 10

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
36878-20-3	produits de réaction de la diphénylamine avec le nonène, ramifié	> 7,6

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

130205 Huiles et combustibles liquides usagés (sauf les huiles alimentaires et les huiles usagées figurant aux chapitres 05, 12 ou 19); Huiles de moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; Huiles de moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision:
09.04.2026

ARNOLD WINTER-OIL SAE 5W-30

N° de l'article: 6012-X1-0040

Page 9 de 10

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

Non

L'ENVIRONNEMENT:

Marine polluant:

NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les
émissions industrielles:

0 %

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

Teneur en COV (OCOV):

0 %

Classification des liquides de nature à
polluer les eaux:

A - Liquides qui, en petite quantité, sont de nature à polluer les eaux.

Ordonnance sur la protection contre
les accidents majeurs, OPAM:

N'est pas soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision:
09.04.2026**ARNOLD WINTER-OIL SAE 5W-30****N° de l'article: 6012-X1-0040**

Page 10 de 10

Abréviations et acronymes

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2
Aquatic Chronic 4: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 4
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
CAS: Chemical Abstracts Service (a division of the American Chemical Society)
DNEL/DMEL: Derived No-Effect Level / Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
WEL (UK): Workplace Exposure Limits
TWA (EC): Time-Weighted Average
STEL (EC): Short Term Exposure Limit
ATE: Acute Toxicity Estimate
DL50: Lethal Dose, 50% (median lethal dose)
CL50: Lethal Concentration, 50% (median lethal concentration)
CE50: half maximal Effective Concentration
CEr50: EC50 in terms of reduction of growth rate
AwSV: Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen
SPM: synthetic polymer microparticles - microparticules de polymère synthétique

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)